

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 juin 2022

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, Mmes SPIEGEL Coralie, THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine Mrs LECLAIRE Laurent, Mr MORINEAU Christophe, MILLET Emmanuel, PAGES Axel Mmes PICARD Anne, BERGER Stéphanie, TESTARD Nathalie, AUGER Nadia, PIERRE-ANTIER Nathalie

Etaient absents excusés : Mr CHAUMONT Christian, Mr LARDEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à Mme PICARD Anne), Mr TREMEL Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr PAGES Axel), Mr FRUCHON Damien (donne pouvoir à Mr MILLET Emmanuel)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme SPIEGEL Coralie

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°40/2022

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE AGES ET VIE

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'avancement des relations avec le Groupe Ages et Vie pour la réalisation d'une résidence séniors dans la commune d'Availles-en-Châtellerault dans le futur lotissement des Nauds.

Il présente le dossier établi par Ages et Vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet sommaire (APS) présenté par le Groupe Ages et Vie,
- s'engage à lui céder le lot numéro 8 d'une surface de 2565 m2 section AH 13 et AR 644 situé dans le futur lotissement des Nauds qui sera nécessaire à cette implantation, dès que le permis de construire aura été déposé pour une somme de 50 000 €,
- donne pouvoir au Maire pour signer les actes de vente établis à l'étude notariale de Maître LECHAR-TIER Notaire à Châtellerault 36 rue de l'Angelarde.

Délibération n° 41/2022

ACQUISITION TERRAINS PETITES RIVIERES : PRIX D'ACHAT

Dans sa séance du 25 avril 2022 le Conseil municipal a constaté que dans le projet d'aménagement de la zone des Petites Rivières il était nécessaire de constituer une réserve foncière proche de l'Espace René Descartes. Il convient de prévoir l'acquisition des 15 parcelles encore disponibles pour une surface totale de 12 595 m2, ainsi que les parcelles AE 17, AR 18, AE 19, AE 20, AE 536, AE 537, AE 22, AE 23 et AE 128 qui appartiennent à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Pour cela il a été décidé de faire appel à un expert foncier pour avoir une estimation des prix à proposer aux propriétaires. C'est la SAFER qui a été sollicitée et qui nous a fait des propositions d'évaluations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer les prix suivants :

- Parcelles en nature de friches/landes : 1 000 €/ha,
- Parcelles en nature de prairies naturelles : 2 500 €/ha (moins si pas entretenues),
- Parcelles en nature de bois-taillis : 1 600 €/ha,
- Parcelles en nature de peupleraie entretenue et exploitable : prix à estimer par un exploitant forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tout pouvoir au maire pour faire des offres écrites aux propriétaires sur ces bases de prix et pour signer les actes d'achat correspondants établis par l'office notarial de Me LECHARTIER, Notaire à Châtellerault.

Remarque :

M. Govaert précise que l'Agglomération a déjà donné un accord sur la cession de ces parcelles à la commune d'Availles en 2013.

Délibération n°42/2022

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL : REMORQUE ET BENNE 3 POINTS

Le Maire rappelle que dans sa séance du 16 mai 2022 le Conseil municipal a décidé de mettre en vente une remorque et une benne 3 points qui ne servent plus. Pour cela une information a été diffusée par le site Intramuros de la mairie afin que les personnes de la commune intéressées puissent déposer leurs propositions avant le 15 juin 2022.

Deux personnes de la commune nous ont fait des propositions.

La plus offrante propose la somme de 300 € pour la benne 3 points et la somme de 811 € pour la remorque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette offre.
- Donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.
- Charge le Maire de passer les écritures comptables nécessaires à la vente de ce matériel inscrit à l'inventaire communal sous le numéro 1-2182 pour la remorque et le numéro 1-21571 pour la benne 3 points.

Délibération n°43/2022

RENOVATION CABINET MEDICAL : PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de lancer la rénovation de l'ancienne poste pour le transformer en cabinet médical. Le cabinet d'architecture Barranger a défini 7 lots.

Soit un coût global de l'opération de 148 239 € HT. Le plan de financement s'établira comme suit :

Plan de financement	Marché	
DETR sollicitée 30%	44472	
DSIL sollicitée 45 %	66708	
ETAT	111180	
SEV	7412	5%
Total aides	118592	75%
Autofinancement	29647	20%
Total	148239	100%

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les marchés et les conventions pour le financement de ce projet de rénovation du futur cabinet médical. Il autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat.

Délibération n°44/2022

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ALLOCATION CHOMAGE DES AGENTS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal un projet de convention relative à la mise à disposition par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation de chômage et de leur gestion déposée par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre du dispositif. Le traitement des dossiers sera confié au Centre de gestion de la Charente Maritime, ce dernier disposant d'un service d'expertise entièrement dédié au traitement des problématiques d'assurance chômage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

REGLES RELATIVES A LA PUBLICITE DES ACTES A PARTIR DU 1ER JUILLET 2022

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de privilégier, dans tous les cas où c'est possible, la diffusion et l'archivage des documents sur les supports numériques. Le procès-verbal continuera à être le support unique de communication des décisions du Conseil municipal : en projet avant son approbation et en document définitif après son approbation par le Conseil municipal suivant.

QUESTIONS DIVERSES

a. Dossier Gaudin : un point sur l'avancement des procédures,

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement des procédures engagées pour arriver à trouver des solutions acceptables pour faire valoir les droits de la commune dans ce litige.

Sans reprendre l'historique complet du dossier il précise ce qui s'est passé depuis le Conseil municipal du 21 février 2022 :

- 21/02/2022 : le Conseil décide de mettre en demeure le cabinet d'avocat pour prendre en charge les pertes de la commune, LR/AR adressée le 23/02/2022,
- 29/03/2022 : l'assurance de l'avocat refuse de prendre en charge car il reste une possibilité de recours devant la cour de cassation,
- 31/03/2022 : nous donnons notre accord pour poursuivre en cassation (coût : 3 600 € TTC)
- 14/06/2022 : réception du mémoire de l'avocat en cassation. La séance se tiendra le 16/01/2023, sans présumer de la suite qui sera donnée.

b. Installation des Ombrières dans le parking Descartes,

Le permis de construire a été délivré au cours du 1^{er} trimestre 2022,

Les travaux ont commencé semaine 23 pour les fondations avec remise en état d'utilisation du parking,

La fin des travaux (pose des ombrières) doit intervenir pour la mi-juillet et tous les branchements à la rentrée de septembre pour une mise en exploitation du site.

c. Terrasse de La Pampa,

Pour faire suivre aux décisions du dernier Conseil municipal et aux remarques de plusieurs conseillers, nous avons cherché à préciser les règles d'application du « périmètre de protection ». Dans les textes fournis par la Préfecture il apparaît que la distance demandée (45 m) est facultative pour les établissements scolaires.

Il a été demandé au gérant de La Pampa de consulter la Chambre des métiers ou le syndicat des hôteliers pour avoir leur avis et donner des arguments avant de prendre l'arrêté municipal autorisant cette ouverture de terrasse sur le parking EST.

d. Un point sur la boulangerie,

Une rencontre a eu lieu avec les boulangers et l'architecte pour examiner les estimations de coûts de l'architecte et voir sur quoi il est possible de réduire les coûts. L'architecte nous a donné un nouveau chiffrage, mais peu différent du précédent. Ce chiffrage montre qu'une reconstruction à neuf serait encore plus coûteuse qu'une rénovation.

Par ailleurs nous avons fait un point sur les financements publics possibles :

- SEV : 25 % du coût total si le projet répond aux normes thermiques,
- Région : 25 à 30 % dans la limite de 100 000 €
- Etat : possibilité de DETR et DSIL en présentant des dossiers en septembre 2022 pour les enveloppes de 2023.

Les boulangers négocient avec le repreneur et la CCI pour envisager une reprise avant travaux ; Tous les conseillers s'accordent à dire que les propriétaires doivent se prononcer avant la fin du mois de juillet 2022 afin que, si la commune doit se porter acquéreur des murs, elle puisse valider un plan de financement dans les délais imposés par les financeurs.

e. Déchets produits par la commune : propositions avec l'Agglo,

Nous avons rencontré les services du tri sélectif de l'Agglo pour être accompagnés dans l'optimisation du tri des déchets produits par les services de la commune

L'Agglo s'est engagée à nous accompagner pour définir la manière d'améliorer nos pratiques : action qui sera engagée au mois de septembre 2022.

f. Intervention des adjoints :

➤ Patricia Thiaudière :

- L'alerte plan canicule est levée. Trois personnes se sont manifestées pour s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables.
- Réunion CCAS Jeudi 23 Juin à 18h30.
- Rencontre avec le Pigeonnier du Perron pour le repas des séniors. Le choix du menu sera fait lors de la commission.
- Les cours d'informatique ont commencé depuis 3 semaines, présence de 8 à 10 personnes avec satisfactions des participants.
- Une conférence sur la « parentalité numérique » aura lieu le mardi 21 Juin à 18H30.
- On est toujours dans l'attente d'une date de la Gendarmerie pour l'organisation d'une réunion des référents de la prévention citoyenne. Une lassitude commence à se faire sentir de la part des référents qui se demandent quand est-ce que cela sera mis en place ?

➤ Martine Pineau :

- La gazette part à l'édition dans les prochains jours. La distribution se fera début Juillet.
- Le site internet est entre les mains du graphiste de l'AT86.

➤ Gérard Govaert :

- Petites rivières : le 15 juin la commission s'est réunie. Présentation d'un premier projet de l'aménagement du site. Le paysagiste de l'AT86 était présent ainsi qu'un technicien du SMVA. A noter qu'il s'agit bien d'un projet à long terme dont les travaux ne débiteront pas en 2023.
- Les travaux d'électricité ont commencé dans le commerce et les travaux de chaufferie dans l'école. Les travaux pour le futur cabinet médical doivent commencer avant les vacances d'été.
- Pour informations : des ombrières photovoltaïques sur 1612m² sont en cours de montage sur la route de Chauvigny. Elles permettront à l'entreprise de stocker ses voitures.

➤ Pierre Ledoux :

- Terrain de football : aération du terrain avec prêt du matériel par la commune de Cenon.
- Travaux à l'église : les devis sont signés pour le démoussage et l'occultation des ouvertures du clocher,
- Concernant les travaux de voiries 2021, l'entreprise Eiffage doit intervenir la semaine prochaine rue de Chabonne pour garantir un parfait achèvement des travaux.
- Pour la participation citoyenne, en attente de la fourniture des panneaux pour leur mise en place.
- Le radar pédagogique est installé depuis vendredi dernier dans la rue des Varennes.
- Cimetière : nettoyage terminé ce matin. Le portail est en cours de réparation. Des devis sont en attente pour l'installation de robinets et l'installation de bancs.
- Colombariums ; en attente de la fourniture suite à la commande.

➤ Coralie Spiegel :

- Le Conseil d'école a eu lieu la semaine dernière avec les effectifs donnés pour la rentrée prochaine.

Un point de vigilance sur la restauration scolaire est à noter suite aux retours de quelques parents.

- Une rencontre avec la MJC est prévue cette semaine pour rediscuter sur la convention mise en place avec la Municipalité pour les activités des enfants.
 - Mise en place du « Conseil municipal des jeunes » : réunion publique programmée le 30 Septembre 2022
- **Bernard Biet :**
- La convention pour la mise en place de l'Annexe Frances Services en partenariat avec la commune de Bonneuil Matours a été reçue. Les permanences pourraient débuter au 1^{er} Septembre au sein de notre Mairie.

g. Questions diverses,

- Christophe Morineau : qu'en est-il de l'installation des antennes téléphoniques ? L'information suite au dernier Conseil municipal a été transmise. Dans l'attente du retour de Bouygues et SFR.
- Emmanuel Millet : ne peut-on pas prévoir un retour du Conseil municipal dans la salle prévue à cet effet à la Mairie ? C'est un point à revoir pour la rentrée de Septembre.

Fin de séance : 20H05

Prochain Conseil municipal le 18 juillet 2022.

Le secrétaire de séance,

Coralie SPIEGEL



Le Maire,

Bernard BIET

